

**Communiqué de presse**  
**24 février 2020**

Aux représentant-e-s des médias

## **La Ville de Genève apporte son soutien aux médias : projet pilote et premières mesures**

**La qualité et la diversité de l'offre médiatique est l'affaire de toutes et tous. La situation de la presse écrite étant particulièrement préoccupante au regard de son importance pour le fonctionnement démocratique, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de mettre sur pied un projet pilote de soutien à l'organisation de débats et de rencontres thématiques, d'octroyer la gratuité de la taxe d'empiétement des caissettes à journaux et de prioriser son action à destination des jeunes. Des actions qui s'inscrivent dans une Charte de soutien aux médias.**

Instigateur de la journée de réflexion #ACTMedia en septembre 2018 tenue durant son année de mairie, M. Sami Kanaan a porté ce dossier avec des propositions devant le Conseil administratif qui a validé la première phase du plan d'aide aux médias de même que la volonté de poursuivre les réflexions entreprises sur le plan régional depuis plus d'une année.

### **Adoption d'une charte des médias**

En matière d'aide à la production journalistique, les solutions sont à inventer. Afin de donner un cadre clair à son action, le Conseil administratif a adopté une Charte des médias. Ce texte donne, en quelques points simples, le cadre de principe pour la position de la Ville sur cette question et rassemble les principes directeurs et les valeurs défendues en matière d'aide aux médias.

La Ville de Genève a décidé, sur la base de cette Charte, d'expérimenter une palette de mesures pilotes, afin de pouvoir, sur une base mesurable, mettre en place des propositions plus importantes par la suite. Ces mesures préliminaires seront évaluées dès 2021.

### **Soutenir les activités des médias : créer des bourses de soutien aux médias pour des projets d'intérêt publics**

Dans le cadre du champ d'action qui est le sien, le Conseil administratif a souhaité mettre en avant des mesures qui créent un maximum de liens entre les titres de presse et leur lectorat en favorisant le débat démocratique. Il a ainsi décidé de soutenir le rôle culturel et citoyen des titres en mettant un montant de 40'000 francs à disposition des différents titres actifs sur le territoire municipal. Fondé sur le modèle des Bourses aux librairies indépendantes créées par la Ville en 2013, ce montant est mis à disposition par le Département de la culture et du sport. Plafonné à 5'000 francs par projet et par an, ces montants doivent permettre l'organisation de débats et de rencontres thématiques ou de tout autre projet pertinent et innovant orienté sur le rôle d'information des médias. Cette mesure sera effective au 1<sup>er</sup> septembre et les conditions d'octroi disponibles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **Gratuité des caissettes : un coup de pouce bienvenu**

Autre mesure concrète : le montant de la taxe d'empiétement du domaine public pour les caissettes à journaux sera offerte aux titres de presse dès le 1<sup>er</sup> juin 2020. Cette mesure est valable pour des titres aussi divers que GHI, ou Tout l'Immobilier, Le Courrier et les publications romandes de Tamedia (Le Matin Dimanche, Tribune de Genève et 20 minutes). Les revenus de cette taxe avoisinaient les 40'000 francs en 2018.

### **Les jeunes au cœur de l'action du Conseil administratif**

51% des jeunes suisses s'informent aujourd'hui via les réseaux sociaux ([www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)) alors que les « fake news » pullulent sur ces mêmes plateformes, il a semblé adéquat au Conseil administratif de concentrer ses efforts sur le public jeune. En effet, ce public est composé des citoyennes et des citoyens de demain. Afin de vérifier l'adéquation de cette démarche avec les besoins, la Ville de Genève en partenariat avec la Chancellerie de la République et Canton de Genève (très active sur la question de l'éducation citoyenne) a mis en place un scrutin en blanc dans une école de culture générale. Les élèves ont en effet pu se familiariser tant avec le processus de vote que du dépouillement de l'urne dans le cadre du scrutin du 9 février 2020 en construisant leur opinion sur des articles de presse sélectionnés par le Tribune de Genève, Le Temps et le Courrier.

Dans cette même perspective pédagogique et afin de rappeler l'importance de diversifier ses sources d'information pour se forger sa propre opinion, la Ville de Genève a développé, en partenariat avec les titres qui s'inscrivent dans une logique d'abonnements payants, la brochure MIXLINFO. Document didactique, cette brochure de 16 pages permet notamment de faire connaissance avec quatre titres de presse écrite de la région (la Tribune de Genève, Le Temps, Le Courrier et Heidi.news). MIXLINFO a été distribué durant les Promotions citoyennes, événement qui réunit chaque année près de 700 jeunes du canton atteignant la majorité civile. Troisième proposition faite aux jeunes, en partenariat avec les titres : des abonnements digitaux à tarif préférentiel. Toutes ces démarches sont disponibles sur [geneve.ch/mixlinfo](http://geneve.ch/mixlinfo). Enfin, un événement intitulé « Quelle place pour les jeunes dans la presse quotidienne » se tiendra le jeudi 27 février 2020 en marge de la soirée consacrée aux élections municipales organisée par le Parlement des jeunes genevois.

Le Conseil administratif entend, par ailleurs, étudier de manière approfondie la possibilité de subventionner l'achat d'abonnements pour les jeunes atteignant la majorité.

Enfin, une évaluation plus générale et sur plusieurs années des achats de prestations (annonces, etc.) est en cours à l'échelle de la Ville de Genève – y compris les prestations achetées à des plateformes comme JobUp pour les offres d'emplois, qui faisaient auparavant partie de la viabilité financière des titres de presse.

### **Contact**

Félicien Mazzola  
Département de la culture et du sport  
Ville de Genève  
022 418 92 25 / 079 542 66 50

Annexes :

- Charte médias de la Ville de Genève
- Brochure MIXLINFO